

# COMPTE RENDU Conseil Municipal

**Du vendredi 15 janvier 2021 à 20 h 30**

## Ordre du jour

- Validation du dernier compte-rendu de conseil municipal du 21 décembre 2020
- Point PLUi
- Questions diverses

**Présents** : BLANDIN Stéphane, COLIN Sonia, DE POORTER Vincent, GANNARD Matthieu, GELINOTTE Marie-Laure, MARMET Florence, PAGNIER Denis, PY David, ROUSSEL Viviane

**Excusés** : CLAVIER Romuald, avec procuration PAGNIER Denis  
GENET Pierre, avec procuration à GANNARD Matthieu

**Secrétaire de séance** : COLIN Sonia

**Ouverture de la réunion : 20h48**

## **1. Validation du dernier compte-rendu de conseil municipal du 21 décembre 2020**

Le dernier compte rendu est validé à l'unanimité.

## **2. Point PLUI**

Suites aux travaux engagés avec la précédente équipe du conseil municipal, et à la dernière réunion de présentation du futur PLUI par Monsieur MERCIER aux membres présents du conseil municipal actuel le 9 octobre dernier, nous devons rendre la nos conclusions, remarques et souhaits à la communauté de commune par rapport aux axes prioritaires proposés :

- Axe 1** : une croissance raisonnée du territoire pour un développement cohérent et qualitatif
- Axe 2** : une préservation des caractéristiques environnementales et patrimoniales du territoire marqueur de son identité
- Axe 3** : un développement économique et touristique raisonné qui s'appuie sur les atouts du territoire
- Axe 4** : accompagner le développement dans une optique de gestion durable du territoire avec des réseaux et des équipements adaptés

Plusieurs questions / réponses / débat sur les documents établis par le précédent conseil, dont un questionnaire ayant servi à établir le document proposé par Monsieur Mercier. Une copie dudit document est effectuée et remise à l'ensemble des membres du conseil afin d'éclairer les échanges.

## **Axe 1 : une croissance raisonnée du territoire pour un développement cohérent en qualitatif**

**Les objectifs sont multiples : proposer une offre de logements attractive et adaptée à tous, avec une urbanisation raisonnée qui s'appuie sur les caractéristiques du territoire.**

Il avait été noté dans ce cadre un manque de logements de petites tailles pouvant accueillir les jeunes ménages, familles monoparentales, jeunes actifs... Avec, en parallèle, l'existence de maisons anciennes présentant d'importants volumes. La question de proposer des aides à la réhabilitation de ces logements anciens avait été soulevée.

Le précédent conseil avait également émis un certain nombre de souhaits afin d'intégrer plusieurs secteurs en zones constructibles.

**Les propositions sont donc les suivantes :**

-création **d'orientations d'aménagement et de programmation (AOP)**, sachant que la majorité des « dents creuses » sont aménagées

**-création de zones urbaines en continuité de celles déjà existantes** (direction Chemin du bois de part et d'autre de la route existante, rue des Monnins jusqu'au virage du cimetière, rue des Goichots, rue de la corvée, rue de vy les filain,) en appui au développement du pôle éducatif d'Authoison (qui ferme une classe à la rentrée car ses effectifs se réduisent), transformer la zone NA en zone constructible.

-redéfinition et création des périmètres des zones

-supprimer les zones inondables des zones UA

**-développement d'espaces ou infrastructures en cœur de village pour soutenir et développer la vie familiale, culturelle, sportive et sociale**, avec **création d'un espace social pour les habitants**, d'une aire de jeux pour les enfants

**-aménagement du terrain de sport** afin d'accueillir les élèves des pôles (notamment lors de la semaine de la randonnée qui a lieu chaque année) et créer un endroit social pour les villageois

**-augmenter l'offre de logements locatifs de petite taille** (forte demande) pouvant accueillir des jeunes actifs ou personnes séparées qui souhaitent accueillir leurs enfants et ne pas les changer d'école

-aider les propriétaires de maisons anciennes à gros volume à les rénover afin de préserver le patrimoine bâti

Il convient de prendre en compte les différentes ressources des communes dans la répartition géographique de la production de logement, en veillant à favoriser un public qui souhaite vivre et s'investir dans un village et non à l'utiliser comme une cité dortoir ; l'attractivité de notre commune se trouve renforcée par les travaux de la RN 57 et l'accès facilité à Vesoul, Rioz et Besançon. La disposition de la population dans notre EPCI, sans centralisation en bourg centre, induit une répartition et un partage des services communautaires entre les communes.

## **Axe 2 : préservation des caractéristiques environnementales et patrimoniales du territoire marqueur de son identité**

Ici également, plusieurs objectifs : améliorer le cadre de vie et le paysage, le patrimoine et l'environnement.

Il avait été préalablement pointé de :

- mettre en valeur le point de vue des Monnins
- la création d'un verger de sauvegarde (a été réalisé depuis)

Avait été pointé la présence de monuments historiques : le château mais aussi de belles demeures, l'église et un petit patrimoine : source au centre de village, lavoirs, tilleul, murs de soutènement

***Unaniment d'accord pour reconnaître au village sa richesse patrimoniale et environnementale, l'équipe propose d'affiner plusieurs propositions pour signaler, mettre en valeur, rénover et protéger ses monuments, bâtiments et espaces :***

### ***- Mieux signaler :***

-signaler les arbres remarquables, espaces et lieux « privilégiés » non indiqués jusqu'ici : verger de sauvegarde, tilleul de Sully, source, arbre de la liberté, point de vue des Monnins, et aménager leur accès : bancs, tables, etc.

-signaler le petit patrimoine : tombes historiques, église St Antide, lavoirs, châteaux, maisons de maître

***-veiller à la préservation du milieu naturel, notamment de la forêt communale*** avec une vision à long terme d'un point de vue écologique : nouvelles essences d'arbres résistant aux nouvelles conditions climatiques et maladies qui déciment actuellement certaines espèces

***-reprendre et aménager certaines routes forestières*** pour faciliter l'accès aux coupes de bois et protéger le patrimoine et réseau forestier

### ***-enfouissement des réseaux***

-encourager les actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement en fonction des initiatives locales

***-faire classer certains sites et monuments en vue de les protéger*** : tilleul de sully, certaines tombes honorables au cimetière

## **Axe 3 : un développement économique et touristique raisonné qui s'appuie sur les atouts du territoire**

Il d'agit cette fois de favoriser le développement économique, le commerce, l'agriculture et le tourisme.

Il avait en premier lieu été relevé les travaux à venir de la RN57 et le projet de déviation pour rejoindre Vesoul. Etaient pointés les marchés du terroir qui attirent un public nombreux sur notre territoire, mais aussi des activités agricoles qui nécessitent l'utilisation de gros engins. Les travaux d'entretien de la voirie étaient donc mis en exergue ainsi que la part importante qu'ils représentent dans le budget communal.

Enfin, la précédente équipe municipale évoquait l'éventualité d'un dépôt de dossier pour obtenir le label « petite cité de caractère ».

**Plusieurs propositions peuvent venir étayer cet axe de développement pour le village :**

**-créer un parking/accès piéton à l'entrée du village** depuis Vesoul, pour faciliter l'accès piéton au petit patrimoine et continuer la voie douce. Suite à l'aménagement et à la sécurisation des entrées du village déjà réalisés, cet espace pourrait également accueillir un point de vente (drive) de produits locaux et un arrêt de bus.

-acquisition de biens, de surface communale supplémentaire pour aménager, sécuriser et protéger le territoire.

**-aménager une aire d'accueil** de camping-car vers la Mairie pour éviter le camping sauvage (très fréquent dans le village, notamment sur le parking du cimetière et du château) et faire connaître le village et notre région.

**-valoriser** « la Guiguite en folie » (développement, signalisation...) et toute autre activité amenée à s'installer sur le territoire

**-favoriser la création de gîtes ruraux**

**-proposer notre village pour accueillir des marchés du terroir** ou autres activités et animations en cohérence avec notre patrimoine et espace

**-mettre en valeur lesdits patrimoine et espaces par une signalisation** communale adaptée des lieux

**-créer des circuits découverte pour différents publics** : familles (centre village), circuits forêts et hameaux...afin de découvrir le patrimoine culturel et naturel de la commune.

**-mettre en évidence et créer les places de parking personnes handicapées**, et intégrer cette notion et celle de l'accessibilité dans les futurs aménagements

**-proposer des visites virtuelles et/ou visites autonomes**

**-mettre en avant le circuit St Jacques de Compostelle, et les accueils jacquaires**

**- aménager le point de vue des Monnins**

**Axe 4 : accompagner le développement dans une optique de gestion durable du territoire avec des réseaux et des équipements adaptés**

**Enfin, il est question de la facilitation des déplacements, de la préservation et de la diversification des ressources et du développement de l'offre de service.**

Il avait déjà été pointé précédemment un trafic important sur la route des Monnins à Neurey Les La Demie. Plusieurs propositions avaient été émises pour une mutualisation et/ou reconversion de structures, sachant que la commune bénéficie de locaux récents et d'un parking de grande taille.

**Après débat quant aux possibles pour une petite commune comme Filain, mais aussi sur les besoins en termes d'accès aux services et de vie rurale, plusieurs propositions sont effectuées :**

**-permettre un accueil ponctuel** de professionnels dans les locaux de la mairie : RAM, orthophoniste, etc. dans un but de développement durable et de lutte contre l'isolement des individus et de la commune. De plus une partie conséquente de notre population est âgée et a, de ce fait, des difficultés à se déplacer en voiture.

**-relier la Mairie au centre du village par une voie piétonne / « douce »**

**-améliorer la route entre Filain et Neurey** les la demie qui accueille de plus en plus de voitures (en raison des travaux 2X2 voies et du « non accès direct » à cette voie depuis « le poteau »), et **globalement l'ensemble du réseau** routier et foncier. Cette route conduit aussi à l'EHPAD de Neurey Les La Demie, employeur de taille à l'échelon de notre territoire.

**-restaurer une desserte de transport collectif** notamment les jours de marché (jeudi)

**-intégrer la commune** dans le **cycle de visite tournant de la Maison des Services** MSAP sur le territoire

**-appuyer le développement** du parc de loisirs de Filain et autres activités à venir

**-aménagement à nouveau une entrée sur la 2x2 voies de la RN57** à hauteur de l'aire de repos d'Echenoz le Sec

**-développer un système de transport à la demande entre les communes**

**-améliorer le réseau de téléphonie** mobile sur le territoire

-sécurisation par enfouissement du réseau

-création d'une microstructure adaptée aux personnes âgées ou favoriser l'hébergement par petites structures pour les Seniors

-aménagement et signalisation d'accès et de places pour les personnes handicapées

-construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées

**L'équipe valide à l'unanimité ces propositions**, qui pourront servir de fil conducteur aux différents projets et actions des années à venir.

### **3. Questions diverses :**

**\*Gros problèmes de chauffage un logement de la Cure** : réparations effectuées avec difficultés, et avis réservé sur la durée de résistance desdites réparations car équipements obsolètes. Il devient urgent de changer les équipements en place.

**\*Eclairage public** : intervention des techniciens prévue semaine prochaine.

**\*RN 57** : pour l'instant la réponse est claire : pas d'accès. Nous continuerons à réitérer des demandes en ce sens.

**\*Règlement d'assainissement** : est accessible en mairie. Nous avons conscience des difficultés, mais ce règlement découle en cascade du fonctionnement et règlement du syndicat des eaux.

**\*Bois** : un seul affouagiste n'a pas coupé son taillis et de fait n'a pas demandé ses « petits pieds ». De plus, les ventes des coupes sont réalisées, la transaction concernant la vente « chemin du bois » est en cours.

**\*Déneigement** : vérifier convention ou accord déneigement et réserves de sel, en vue des précipitations annoncées.

**\*Elagage** : rencontre aujourd'hui avec M Petite, même prestation qu'années précédentes en s'orientant sur les axes principaux, en réservant des interventions ponctuelles aux secteurs « isolés ».

\***Charpente Filanoise** : a envoyé son devis pour travaux envisagés : planche en sous toit logements de la cure pour protéger façade des déjections d'hirondelles + « marquise » devant porte et fenêtre d'entrée + nettoyage des toitures/chéneaux église et lavoirs : 4290€ hors taxes soit 5148 toutes taxes comprises.

**L'acceptation de ce devis est votée à l'unanimité.**

\***Décorations de Noël** : il faut les enlever, d'autant qu'elles souffrent par les intempéries.

\***Evacuation eau de pluie** : envisager si « bourrelet » possible quand PATA à hauteur de la maison de la famille Calcagno car l'eau ruisselant depuis la route des Monnins abime le pas de porte.

**Fin de la réunion : 0h31**